

## ARRETE DU MAIRE N° 34/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,

Vu la DICT N° 2022061700788T du 17/06/2022 et demande d'arrêté de police présentés COTTEL Réseaux- TSA 70011 à 69134 Dardilly Cedex, responsable du projet, et S.E.E.S (Société Européenne d'Équipement SIMÖES) - 28 allée de la Chèvre Haie à 54110 Anthelupt, exécutant des travaux,

Vu les travaux FO (Losange Cottel) pose de poteaux, rue des Francs, Chemin Chenard, rue de la Rosière à 54610 Lixières,

Le Maire de la Commune de Belleau,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>.** La circulation rue des Francs, Chemin Chenard et rue de la Rosière à Lixières se fera en chaussée rétrécie demi-chaussée **du 04 juillet 2022 au 30 septembre 2022** pour le bon déroulement des travaux. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 2.** La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par S.E.E.S – 28 allée de la Chèvre Haie à 54110 Anthelupt, responsable des travaux, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant la durée des travaux.

**Article 3.** Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

**Article 4.** La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

**Article 5.** Ampliation sera adressée à :

- Préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue Préfet Claude Erignac – 54038 NANCY Cedex,
- S.E.E.S. – 28 allée de la Chèvre Haie – 54110 Anthelupt,
- COTTEL Réseaux – TSA 70011 - 69134 Dardilly Cedex,
- Gendarmerie Nationale – 7 rue de Lorraine – 54610 NOMENY.

Belleau, le 21 Juin 2022

Le Maire,

Philippe BARTHELEMY

*Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.*

## ARRETE DU MAIRE N° 35/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,

Vu la DICT N° 20220061701207T du 17/06/2022 et demande d'arrêté de police présentés COTTEL Réseaux- TSA 70011 à 69134 Dardilly Cedex, responsable du projet, et S.E.E.S (Société Européenne d'Équipement SIMÖES) - 28 allée de la Chèvre Haie à 54110 Anthelupt, exécutant des travaux,

Vu les travaux FO (Losange Cotel) pose de poteaux, rue Saint-Sulpice à 54610 Serrières,

Le Maire de la Commune de Belleau,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>.** La circulation rue Saint Sulpice à Serrières se fera en chaussée rétrécie demi-chaussée **du 04 juillet 2022 au 30 septembre 2022** pour le bon déroulement des travaux. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 2.** La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par S.E.E.S – 28 allée de la Chèvre Haie à 54110 Anthelupt, responsable des travaux, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant la durée des travaux.

**Article 3.** Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

**Article 4.** La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

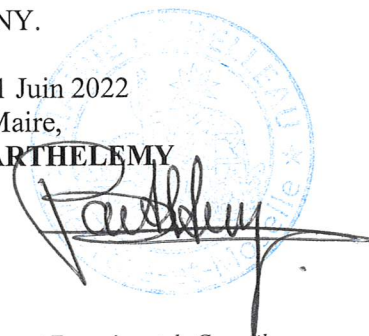
**Article 5.** Ampliation sera adressée à :

- Préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue Préfet Claude Erignac – 54038 NANCY Cedex,
- S.E.E.S. – 28 allée de la Chèvre Haie – 54110 Anthelupt,
- COTTEL Réseaux – TSA 70011 - 69134 Dardilly Cedex,
- Gendarmerie Nationale – 7 rue de Lorraine – 54610 NOMENY.

Belleau, le 21 Juin 2022

Le Maire,

**Philippe BARTHELEMY**



*Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.*